



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Jeunesse et sports : établissements

Question écrite n° 42421

### Texte de la question

M. Louis de Broissia appelle l'attention de M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports sur les restrictions budgétaires qui touchent les mouvements sportifs, d'éducation populaire et de jeunesse dans la perspective du budget 1997. En effet, la décision de supprimer l'Institut national de l'éducation populaire et de la jeunesse de Marly-le-Roi préoccupe les professionnels sportifs. Les personnels éducatifs de la jeunesse et des sports ainsi que les mouvements associatifs et les collectivités semblent attachés à cet institut qui représente pour eux un lieu d'échanges et de formation nécessaire. De plus, cet institut est ressenti comme la maison commune des personnels de la jeunesse et des sports et des autres acteurs de l'éducation populaire, de la vie associative et des politiques de jeunesse. C'est pourquoi il lui demande de lui faire savoir ses intentions sur cette décision.

### Texte de la réponse

Le cabinet du ministre délégué à la jeunesse et aux sports a fait paraître le 25 juillet 1996 un communiqué de presse, dont le texte suit, pour mettre fin aux rumeurs non confirmées de la suppression de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire : « Les rumeurs concernant la suppression de l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire au budget 1997 ne proviennent d'aucune source officielle et sont dénuées de fondement. Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et aux sports, sachant l'utilité d'un établissement national de jeunesse, a veillé à ce que la suppression de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire ne soit pas à l'ordre du jour de la préparation budgétaire en cours. »

### Données clés

**Auteur :** [M. de Broissia Louis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42421

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 août 1996, page 4487

**Réponse publiée le :** 11 novembre 1996, page 5920